

l'observance des rites et de la modestie, il n'oublia point (les exemples donnés par) *Po-yu*¹; les six règlements² répandirent la transformation; sur un parcours de mille *li* on suivait son char; les hommes chantaient la chanson où on regrette qu'il soit venu si tard³; on célébrait ses actions méritoires (à l'égal de celles de) *Kong (Soei)* et de *Hoang (K'iong)*⁴.

Le fils suivant, *Hiong Ting*, qui eut les titres de commissaire porteur d'un insigne de délégation, préfet de *Koa tcheou*⁵, *ya-che* du camp de *Mo-li*⁶, *fan-lo-che* et en même temps *yu-che ta-fou*, posséda la totalité des talents tant civils que militaires. Sa belle vaillance tenait boutique de bravoure⁷. Dans le lieu stratégique de *Tsin-tch'ang*⁸, il déploya un prestige digne de (*Lien*)

¹ *Po-yu* 伯玉 pourrait désigner ici *K'iu Yuen* 蘧瑗, appellation *Po-yu*, homme du pays de *Wei* dont la vertu fut louée par *Ki-tcha*; cf. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., t. IV, p. 14 et 203. Cependant, comme, dans la phrase précédente, il a été question du prince et des parents, on s'attendrait plutôt à trouver ici, comme terme correspondant, les frères aînés et les frères cadets.

² Peut-être est-il fait allusion ici aux six règlements 六條 que proposa un certain *Sou Tchouo* 蘇綽 à un empereur de la dynastie *Tcheou* (voyez *Tcheou chou*, chap. XXIII) : « *Tai-tsou* († 557) voulut alors modifier le gouvernement de son époque; il s'occupa des moyens de fortifier le royaume et d'enrichir le peuple. *Sou Tchouo* fit six règlements; un édit impérial proposa de les répandre et de les mettre en vigueur; le premier était de commencer par rectifier son cœur; le second, de pratiquer sincèrement l'instruction et la transformation (du peuple); le troisième, de profiter de tous les avantages que peut procurer le sol; le quatrième, de promouvoir les hommes sages et excellents; le cinquième, de s'occuper avec compassion de ceux qui sont condamnés et accusés;

le sixième, de régler avec justice les taxes et les corvées. »

³ On lit dans le *Heou Han chou* : « Quand *Lien Fan* fut gouverneur de la commanderie de *Chou*, le peuple le célébrait dans ses chansons en disant : « *Lien Chou-tou*, pourquoi est-il venu si tard; « autrefois nous n'avions pas de tunique « et maintenant nous avons cinq culottes. » 廉范爲蜀郡太守。民歌之曰。廉叔度來何暮。昔無襦今五袴。

⁴ *Kong Soei* 龔遂 et *Hoang K'iong* 黃瓊 sont deux hommes d'État du 1^{er} siècle de notre ère.

⁵ La ville de *Koa tcheou* 瓜州 était à 80 *li* au sud-ouest de la ville actuelle de *Ngan-si tcheou* 安西州 (*Si yu choei tao ki*, chap. III, p. 8 v°).

⁶ Le camp de *Mo-li* 墨離軍 était à 1000 *li* au nord-ouest de *Koa tcheou* (*T'ang chou*, chap. XL, p. 8 r°).

⁷ Ce sens des mots 買勇 est confirmé par tous les exemples que le *P'ei wen yun fou* donne de cette expression.

⁸ *Tsin-tch'ang* était une sous-préfecture qui dépendait de *Koa tcheou*; elle devait être sur les bords de la rivière *Boulounghir*.